



# PROCES VERBAL

Séance du 08 février 2024 à 20h30  
Salle du conseil

## Mairie de Navès 81710

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, au nombre inscrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CALMELS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : Guillaume BARBARA, Pierre CALMELS, Valéry CANREDON, Michel COURTOIS, Audrey COUSINIÉ, Antoine DELESALLE, Nathalie DENJEAN, Julien DO, Isabelle PONT, Mathieu POULAIN, Gilles SICARD.

Absents excusés : Catherine COSENZA, Véronique GUIBAUD (pouvoir à Mme. PONT), Laetitia HOLMIÈRE, Bernard STREHAIANO.

Nombre de votants : 11

Monsieur Antoine DELESALLE est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

- **Compte-rendu de la séance du 11 janvier 2024 :**

La délibération prise, en janvier, sur le zonage des énergies renouvelables n'est plus d'actualité. Toutes les communes membres de la CACM n'ont pas donné leur avis, du fait de la complexité de ce zonage qui quadrille chaque commune. Cette dernière choisira le ou les « carré(s) numéroté(s) » dans lequel la procédure administrative sera accélérée à l'instruction d'une demande d'une installation d'énergie renouvelable (exemple : panneaux photovoltaïques dans un champ).

- **Exonération de la TFPB : travaux « économies d'énergie » :**

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) demande aux communes si elles souhaitent exonérer à la TFPB les logements « neufs » économes en énergie sur l'année 2024 selon les termes de la loi de finances pour 2024. Ces exonérations ne sont pas compensées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer. Ce dernier est contre cette exonération à l'unanimité. De ce fait, comme précisé par la DDFIP, il n'est pas nécessaire de délibérer en cas de refus.

- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : date de réunion

Monsieur le Maire, président de la CCID, propose la date de la prochaine réunion le mardi 27 février 2024 à 18h à la mairie. Les convocations seront envoyées en temps voulu.

- **Comptes-rendus des commissions** :

- Animations :
  - . Navessolle : la municipalité offre les grillades. Le comité des fêtes s'occupe de l'animation musicale.
  - . Repas des aînés (novembre) : des devis sont en cours pour intervention d'un magicien ou d'un animateur/chanteur. Pour le repas, contacter un traiteur à Albi (Ô bonnes saveurs)
  - . Bulletin municipal : réfléchir à la Une
  - . Samedi 16 mars 2024 : inauguration de la Place Marc COUSINIÈ
- CCAS : mise à jour de la liste des personnes retraitées avec l'ajout des personnes nées en 1958.
- Travaux : devis en cours concernant l'éclairage dans les bâtiments communaux.
- Travaux voirie : l'entreprise Eiffage doit commencer le point à temps sur la commune, lundi 12 février 2024.
- Finances : le projet du budget 2024 est commencé pour la section de fonctionnement en dépenses.

- **Centre de loisirs** :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est favorable à la poursuite du projet de création d'un centre de loisirs avec Léo Lagrange, spécialisé dans ce domaine.

➤ Délibération N° 04\_24\_D

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un Centre de loisirs. Il serait créé sous l'entité : ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) pour les jours de semaines scolaires, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, sur le temps de la pose méridienne de 11h30 à 13h20 ; puis, sur le temps garderie du soir de 16h30 à 18h30 ; le mercredi, les horaires sont à définir. Et sous l'entité : ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) pour les vacances scolaires, pour des périodes de 5 jours et 4 semaines pour les vacances d'été.

Ces deux entités seraient destinées à proposer des animations sportives, culturelles et manuelles aux enfants de la maternelle au primaire inclus pour poursuivre leur développement et leur épanouissement.

Après avoir consulté deux organisations afin que leur soit fourni un budget prévisionnel, une seule ayant répondu dans les temps, il est proposé au Conseil Municipal de retenir Léo Lagrange pour poursuivre l'étude et le montage du dossier, en vue d'une présentation auprès des instances que sont la CAF et la PMI.

Il présente un budget prévisionnel dans lequel la commune devrait participer pour l'équilibrer, tout en restant raisonnable. Un remaniement de prestataires, comme le ménage à l'école et l'éducateur sportif scolaire ainsi que du personnel municipal pour la cantine et la garderie est à envisager, afin de minimiser l'impact financier sur le budget principal.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

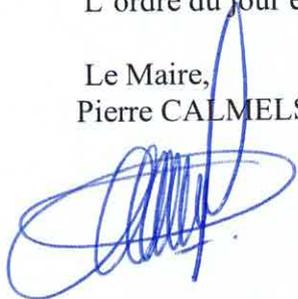
- Accepte la poursuite du projet de création d'un Centre de Loisirs tel que défini, avec Léo Lagrange,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette création.

- **Questions diverses :**

- Assainissement collectif : nouvelle proposition de la CACM pour lisser financièrement le déficit de la commune. Est présenté un tableau détaillé de cette proposition avec une augmentation importante la 1<sup>ère</sup> année et moindre les années suivantes.  
Le Conseil Municipal demande à ce que le lissage soit prolongé jusqu'à 2030, en diminuant l'augmentation de la 1<sup>ère</sup> année et en ajoutant cette différence sur les années suivantes ; ceci afin de permettre une augmentation lissée sur la période.  
Une nouvelle réunion est prévue le 12 février 2024 afin de débattre sur le tableau.

L'ordre du jour étant vu, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,  
Pierre CALMELS.



Le secrétaire de séance,  
Antoine DELESALLE.



